

TREIZIEME ASSEMBLEE MONDIALE  
DE LA SANTE

A13/P&B/22  
12 mai 1960

ORIGINAL : ANGLAIS

DEUXIEME RAPPORT DE LA  
COMMISSION DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIERES ET JURIDIQUES  
A LA COMMISSION DU PROGRAMME ET DU BUDGET

Publications en langue russe

La Commission des Questions administratives, financières et juridiques appelle l'attention de la Commission du Programme et du Budget sur le fait qu'elle a recommandé à la Treizième Assemblée mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante :

"La Treizième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport que le Directeur général a présenté sur la demande du Conseil exécutif au sujet des publications en langue russe;

DECIDE que l'emploi de la langue russe sera étendu à certaines publications de l'Organisation mondiale de la Santé et que cette extension, qui devra être progressive et ordonnée, se fera sur une période de trois années à dater de 1961."

D'après les estimations, les dépenses entraînées par les publications en russe qu'il est recommandé de faire paraître en 1961, s'élèvent à US \$205 734; il conviendra que la Commission du Programme et du Budget en tienne compte lorsqu'elle fixera le niveau du budget de 1961.